

Chiffres-clés du logement

PLH Nîmes Métropole

COLLECTION A'U

AVRIL 2017

Sauzet

PUBLICATION N°12/12

Téléchargez la publication : www.audrna.com


Suite à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), 12 communes de la Communauté de communes Leins-Gardonnenque ont intégré la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

Dans le cadre de l'élaboration du 3^{ème} PLH de Nîmes Métropole portant sur la période 2019-2024, ces 12 communes seront rencontrées par le service habitat de Nîmes Métropole et l'agence d'urbanisme, au cours des mois de mai et juin 2017 afin de préciser les enjeux et objectifs du nouveau PLH ainsi que de réaliser un inventaire des sites et projets dédiés à l'habitat.

Cette monographie communale constitue le support de l'entretien réalisé avec la commune de Sauzet.

Démographie


Population
au 1^{er} Janvier 2014

744


TVAM* 2009 - 2014

0,7%

* Taux de variation annuel moyen


Nbre d'habitants suppl.
entre 2009 et 2014

5/an


Solde naturel

0,5%

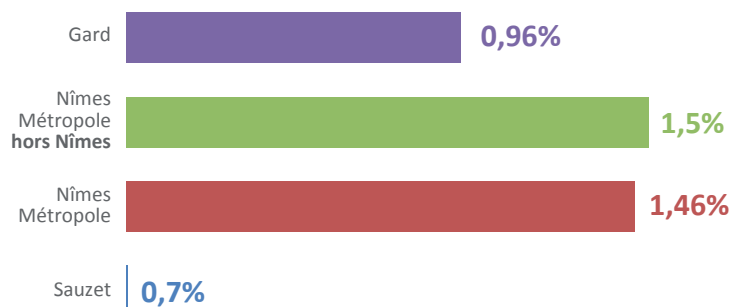

Solde migratoire

0,2%

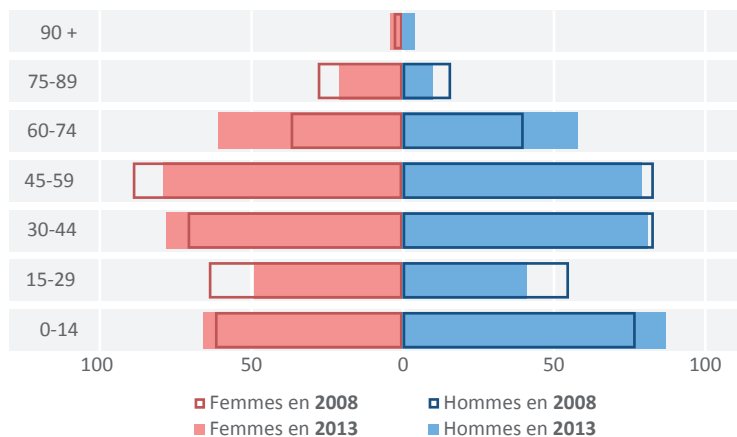

Population de + de 75 ans

40 en 2013
50 en 2020

Taux de variation annuel moyen de la population entre 2009 et 2014

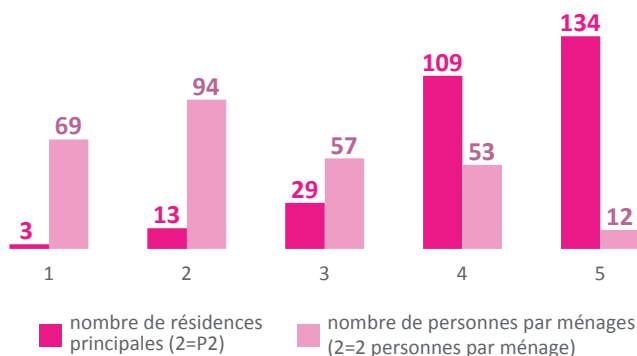


Pyramide des âges

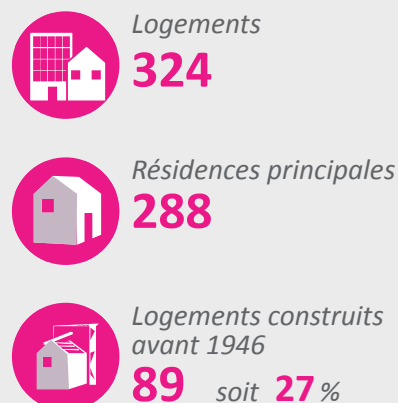


Parc de logements et caractéristiques des ménages

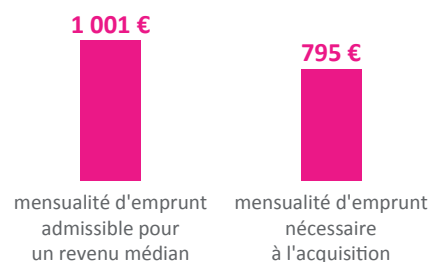
Analyse comparative de la taille des ménages et de la typologie des logements en 2013



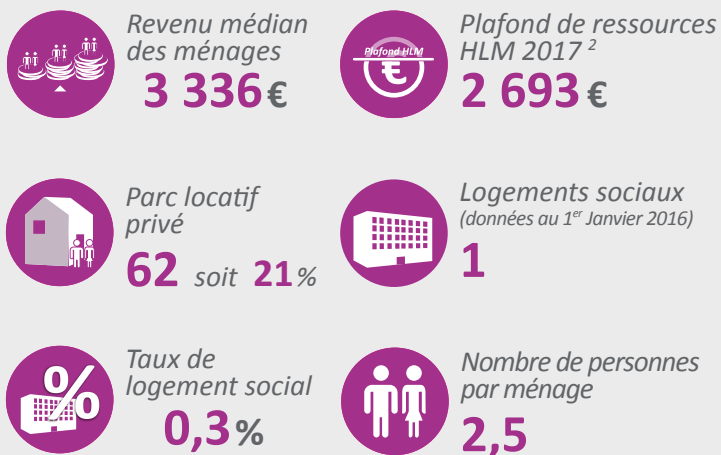
Données clés au 1^{er} janvier 2013



Accès au logement des ménages¹



Données clés au 1^{er} janvier 2013

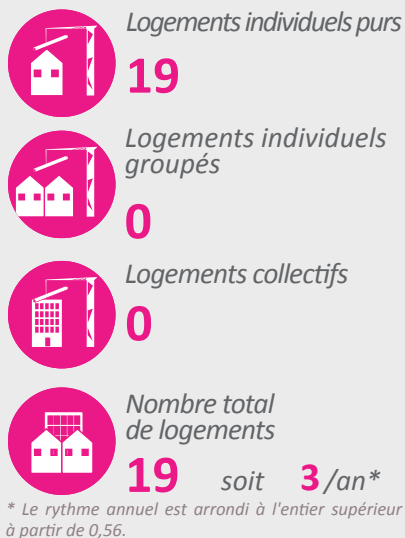


¹ Hypothèses : maison de 100m² de 191 720 € dans l'ancien (1 826 €/m²) dont 5% de frais de notaire et divers. Apport initial de 10% du montant du bien. Taux effectif global (TEG) : 2,3% dont 0,4% d'assurances. Durée du prêt 25 ans et taux d'effort de 30%.

² Plafond de ressources mensuel d'accès à un logement social (financement PLUS) pour un jeune ménage de 2 personnes ou pour une famille monoparentale composée d'une personne avec un enfant à charge.

Construction neuve et marché du logement

La construction entre 2010 et 2015



Nombre de logements individuels mis en chantier entre 2010 et 2015

Nombre de logements collectifs mis en chantier entre 2010 et 2015



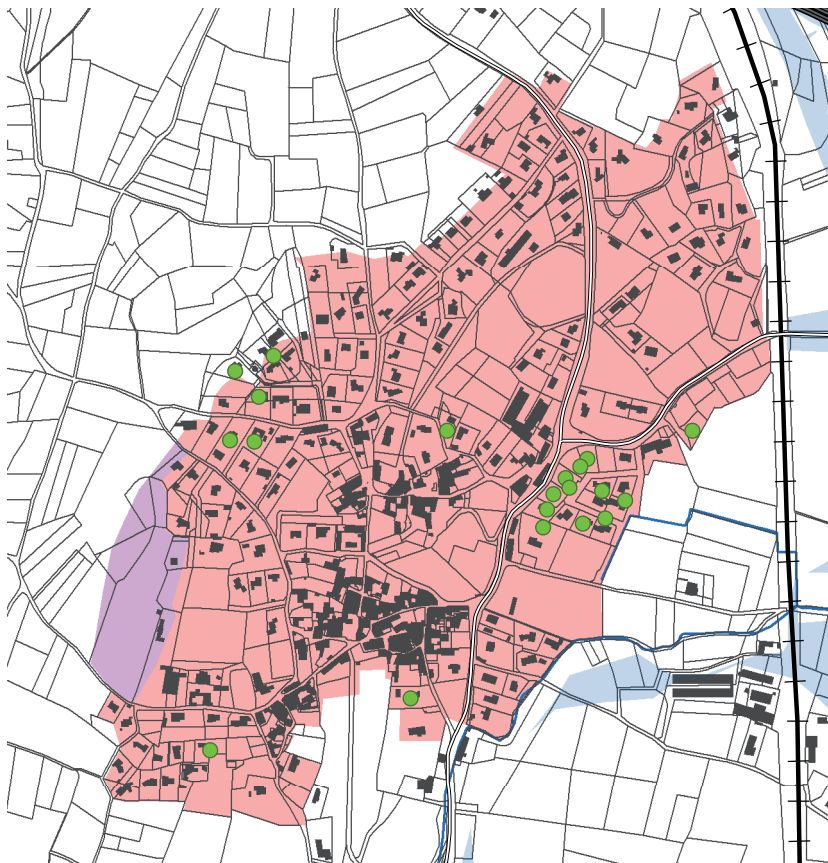
Zonage du PLU opposable au 1^{er} janvier 2015

Zone AU Zone U Site Natura 2000

Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Gardon Amont

Secteurs inconstructibles (Zones F-NU, F-U, F-UCU, M-NU et R-NU)

Construction de nouveaux logements entre 2010 et 2015

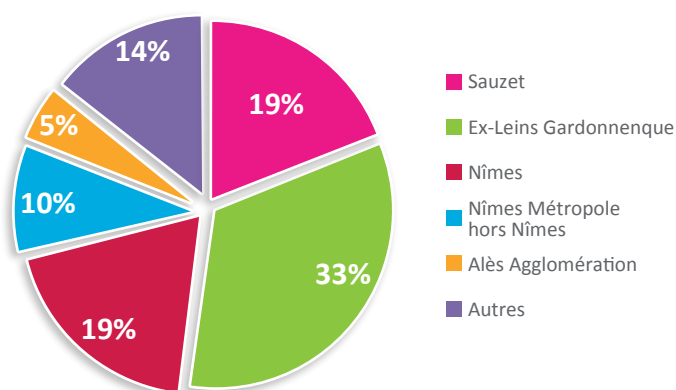


Fonds : © IGN BD TOPO V2 * 2008 ; BD Parcellaire ; ROUTE 500 *
Sources : POS et PLU numérisés opposables au 01/01/2015 - DOTM 30 ; dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)-DIREN L-R ; données de l'observatoire des sites et projets 2013 - A'U
Cartographie : A'U - Observatoire des sites et des projets - avril 2016

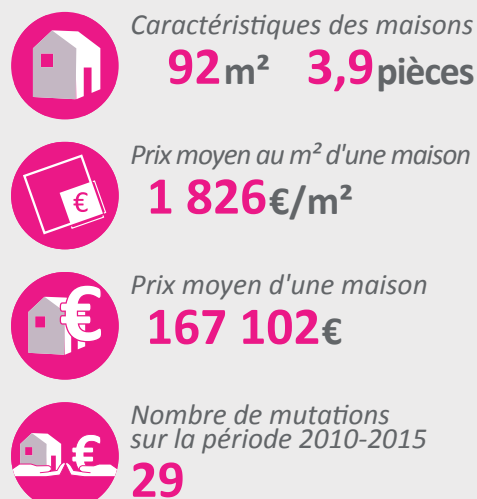


0 75 150 300 Mètres

Origine géographique des particuliers ayant construit un logement dans la commune sur la période 2010-2015



Les transactions immobilières entre 2010 et 2015



Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Qu'est ce qu'un PLH ?

(articles L302-1 à L302-4-2
du Code de la Construction et de l'Habitation)

C'est le projet politique de Nîmes Métropole pour les six années à venir, le document essentiel de définition et de programmation des investissements et des actions en matière d'habitat et de logement.

Créé par la loi Defferre en 1983, il est obligatoire dans tous les EPCI compétents en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

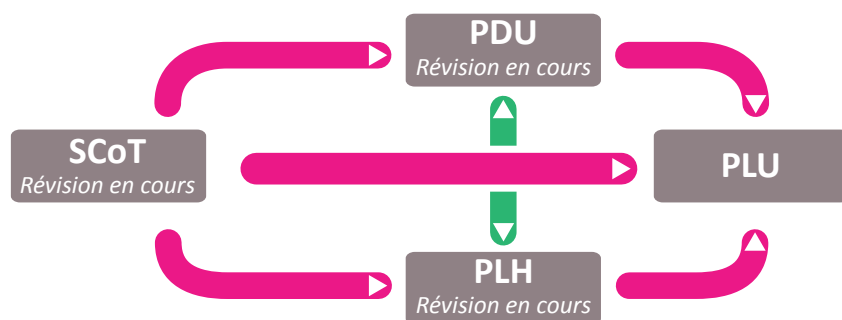
Il définit les objectifs et les principes visant à :

- Répondre aux besoins en logements et en hébergements,
- Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale,
- Assurer entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

POS approuvé le
01/07/1988

Elaboration du PLU
prescrite le
31/03/2015

Le PLH dans la hiérarchie des normes



Lien de compatibilité

un projet est compatible avec un document de portée supérieure lorsqu'il n'est pas contraire aux orientations ou aux principes fondamentaux de ce document et qu'il contribue, même partiellement, à sa mise en œuvre.

Lien de prise en compte

la prise en compte implique de ne pas ignorer les objectifs généraux du document de portée supérieure. Elle est assurée, au minimum, par l'intégration des dispositions du document de portée supérieure et la motivation des décisions qui ne vont pas dans le même sens.

Glossaire

- PLH** : Programme Local de l'Habitat
- EPF** : Etablissement Public Foncier
- ANAH** : Agence Nationale de l'Habitat
- ANRU** : Agence Nationale de Rénovation Urbaine
- OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- PLAI** : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
- PLUS** : Prêt Locatif à Usage Social

La procédure d'élaboration du PLH 2019-2024 de Nîmes Métropole

Nîmes Métropole, par délibération du Conseil communautaire le 27 mars 2017, a lancé la procédure d'élaboration de son troisième PLH portant sur la période 2019-2024. La procédure de révision s'étalera sur une durée de 22 mois, entre avril 2017 et le premier trimestre 2019. La démarche de concertation

s'appuiera sur plusieurs instances ad hoc qui se réuniront à chacune des 3 phases du projet :

- **Le comité de pilotage.** Organe décisionnaire, il valide ou amende chaque document du projet.
- **La conférence locale de l'habitat,** lieu d'échanges entre

élus et acteurs de l'habitat, de confrontation du projet de PLH aux contraintes et réalités locales.

- **Les ateliers de secteur.** Répartis en 8 secteurs géographiques, les communes de Nîmes Métropole sont réunies pour évoquer leurs enjeux et leurs besoins spécifiques.

Année

Trimestre

Diagnostic

Document d'orientation

Programme d'actions

Validation du projet

	2017			2018			
	2	3	4	1	2	3	4
Diagnostic							
Document d'orientation							
Programme d'actions							
Validation du projet							